



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 4 mai 2026 à 19h00, à laquelle étaient présents Mesdames les Conseillères Lisa Belanger, Lynn Patenaude et Messieurs les Conseillers Larry Royea, Wesley Patch, Christopher Whitehead et Anthony Allen. Tous les membres dudit Conseil formant un quorum sous la présidence du Maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

La Directrice générale et Greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont eu la possibilité d’assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 8 personnes dans l’assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 avril 2026
- 4. QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1
- 6. URBANISME**
 - 6.1 Rapport de l’inspecteur municipal
- 7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. RAPPORTS DES ÉLUS**
- 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 9.1 Adjudication du contrat d’entretien estival 2026
 - 9.2 Avis de motion - Emprunt temporaire pour la construction de la nouvelle mairie
 - 9.3 Attribution du contrat pour la construction de la nouvelle mairie
- 10. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Comptes payés
- 11. VOIRIE**
 - 11.1 Rapport sur les routes
- 12. ENVIRONNEMENT**
 - 12.1
- 13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 13.1
- 14. LOISIRS ET CULTURE**
 - 14.1
- 15. VARIA**
- 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 17. AJOURNEMENT DE LA RÉUNION**

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2026-694

Les membres participants à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est ouverte par le Maire à 19h01.

Le Maire s’adresse aux personnes présentes.

2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2026-695

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Larry Royea
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU 13 AVRIL 2026
Résolution 2026-696

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Anthony Allen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 avril 2026 soit approuvé, avec les corrections apportées.

ADOPTÉE

4
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

- Aucune question ne découle du dernier procès-verbal.

5
CORRESPONDANCE

- Aucune correspondance pour ce mois-ci.

6
URBANISME

6.1
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal remis son rapport pour le mois d'avril

Nombre de permis :	6
Valeur des travaux :	162 000\$
Revenus de :	120\$

7
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est posée lors de la première période de questions.

8
RAPPORTS DES ÉLUS

1. Une nouvelle photocopieuse a été acquise pour le bureau dans le cadre d'un contrat de location.
2. Le conseiller Anthony Allen a assisté à l'assemblée générale annuelle de Lac Davignon, où des discussions ont eu lieu au sujet des tortues des bois.
3. La conseillère Lisa Belanger a indiqué que le comité des événements organisera un barbecue le 20 juin, de 11 h 30 à 13 h 30.
4. La conseillère Lynn Patenaude a remercié toutes les personnes qui ont participé au nettoyage des fossés.
5. Le maire a mentionné que la réunion à la MRC en avril avait attiré une foule nombreuse en raison du thème « Transport Collectif » et de la proposition d'une taxe de 35\$ sur les immatriculations de véhicules. Les personnes présentes à la réunion étaient mécontentes de ce que proposait la MRC, et par conséquent, le sujet a été retiré de l'ordre du jour.

9
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1
ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN ESTIVAL 2026
Résolution 2026-697

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de Paysagement Précision Lac-Brome Inc. pour le contrat d'entretien estival ;

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Anthony Allen
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale à retenir les services de Paysagement Précision Lac-Brome Inc. pour diverses tâches, notamment au service de la voirie municipale, au taux horaire de 52,50\$ par l'heure ;

DE financer cette dépense, nette des remboursements de taxes, à partir du budget de fonctionnement ;

D'autoriser la directrice générale à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

9.2

AVIS DE MOTION - EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Brome, tenue le 4 mai 2026 à Brome, à 19h01.

Étaient présents :

- William Miller, Maire
- Anthony Allen, Conseiller
- Wesley Patch, Conseiller
- Lynn Patenaude, Conseillère
- Lisa Belanger, Conseillère
- Christopher Whitehead, Conseiller
- Larry Royea, Conseiller

Monsieur Christopher Whitehead conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 231-26 décrétant un emprunt pour l’exécution des travaux de la construction d’un hôtel de ville situé sur le chemin Stagecoach.

Dépose le projet du règlement numéro 231-26 intitulé.

9.3

ATTRIBUTION DU CONTRAT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE L’HÔTEL DE VILLE, LA CONSTRUCTION DE L’INSTALLATION SEPTIQUE AINSI QUE L’AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR ET LE PAYSAGEMENT AU 322 CHEMIN STAGECOACH

Résolution 2026-698

ATTENDU QU’a municipalité a précédé à un appel d’offre public sur le SEO pour la construction de l’hôtel de ville, la construction du traitement des eaux usées ainsi que l’aménagement extérieur et le paysagement au 322 chemin Stagecoach;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont répondu à l’appel d’offre présenté sur SEO;

ENTREPRENEUR	MONTANT AVANT TAXES
Athena Construction 2021 Inc	\$1 631 997
Rénovations Alexandre Léveillé Inc	\$1 649 000
Alain Lizotte Construction Inc	\$1 699 000

ATTENDU QU’IL est opportun de signer un contrat avec l’entrepreneur choisi;

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Larry Royea
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ATTRIBUER le contrat à Athena Construction 2021 Inc., le plus bas soumissionnaires conforme;
ET

D’autoriser la directrice générale greffière-trésorière à signer le contrat d’engagement avec la compagnie choisie.

ADOPTÉE

10

ADMINISTRATION FINANANCIÈRE

10.1

COMPTES À PAYER

APRIL 2026

Résolution 2026-699

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Lynn Patenaude
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 49 314,41\$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
DBR	Installation imprimante	554,44
DMS Sutton Inc	Contrat entretien d'hiver	21 270,04
Gestim	Inspection municipale (23/03/26 au 25/04/26)	2 461,28
Papeterie Cowansville	Fournitures de bureau	211,52
Paysagement Précision	Services rendus	1 724,63
Raymond Chabot	Services professionnels	3 989,91
RIGMRBM	Site enfouissement	644,59
Ville de Lac Brome	Entente – Premiers Répondants	3 837,00
Ville de Lac Brome	Entente – Service Incendie	14 621,00
TOTAL		49 314,41\$

10.2

COMPTES PAYÉS

AVRIL 2026

Résolution 2026-700

Fournisseur	Description	Montant
BCAS	Loyer, nettoyage et déneigement pour le mois d'avril	753,09
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures et du compost	2 864,80
Harvey Marie-Claude	Remboursement adhésion bibliothèque	36,00
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération d'avril	2 282,45
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaire d'avril	3 872,52
Revenu Québec	Retenus à la source (janvier à mars)	7 332,28
Revenue Canada	Retenus à la source (janvier à mars)	2 874,51
Thériault Dominique	Remboursement de dépenses (nettoyage des fossés)	29,27
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		20 044,92\$

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
DBR	Location photocopieuse	105,15
DFS Insurance	Assurance collective	582,35
Hydro Québec	Éclairage des rues	282,19
Hydro Québec	Électricité Parc Héritage	190,85
IT Cloud	Abonnement & frais mensuels Microsoft	28,69
Mastercard	Timbres	35,78
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		1 225,01\$

TOTAL 70 584,34\$

ADOPTÉE

**11
VOIRIE**

**11.1
RAPPORT SUR LES ROUTES**

- Aucun commentaire concernant les chemins.

**12
ENVIRONNEMENT**

- Aucun dossier.

**13
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Aucun dossier.

**14
LOISIRS ET CULTURE**

- Aucun dossier.

**15
VARIA**

- Aucun dossier.

16
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Une résidente a fait remarquer qu'elle n'avait jusqu'alors pas entendu parler de la demande de prêt et a demandé des précisions, notamment sur le montant emprunté, le taux d'intérêt et la durée du prêt.

Le maire a expliqué que la souscription d'un prêt ne faisait pas initialement partie du plan. Cependant, lorsque les auditeurs ont présenté les états financiers de la municipalité pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, en avril 2026, ils ont suggéré de contracter un prêt serait une bonne idée. Bien que la municipalité dispose actuellement d'un excédent, elle est tenue de maintenir une trésorerie suffisante pour couvrir six à neuf mois de dépenses de fonctionnement quotidiennes.

Le maire a également expliqué que si un incident majeur imprévu venait à se produire, la municipalité aurait besoin d'une trésorerie suffisante pour y répondre de manière appropriée. De plus, les entrepreneurs travaillant sur le projet exigeront des paiements mensuels, alors que la municipalité ne recevra sa première tranche de la subvention PRACIM du gouvernement du Québec qu'à l'automne 2026.

La municipalité sollicite un prêt de 2 000 000\$ sur une période de vingt ans. Le taux d'intérêt n'est pas encore connu. La MAMH examinera les offres de plusieurs institutions financières et sélectionnera celle proposant le meilleur taux, après quoi la municipalité en sera informée.

Le maire a ajouté que, bien que la demande de prêt porte sur une durée de vingt ans, cela ne signifie pas nécessairement que la municipalité mettra les vingt années complètes pour le rembourser. Si la situation financière le permet, le prêt pourrait être remboursé plus tôt.

2. Un résident a fait remarquer que les accotements de Warehill devaient être réparés et compactés.

Le conseil a demandé à la directrice générale de consulter un entrepreneur à ce sujet.

17
AJOURNEMENT DE LA RÉUNION
Résolution 2026-701

IL EST PAR LA PRÉSENTE
Proposé par Larry Royea
Appuyé par Lynn Patenaude
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 19h40.

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je soussigné, William Miller, Maire, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».